VILLE DE CHAMPS-SUR-MARNE

Service Juridique et de la Commande Publique
Réf. : VV/AV

DECISION DU MAIRE N°2026-153

OBJET : TARIFICATION DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE POUR LA SAISON CULTURELLE 2026/2027

Le Maire de Champs-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 (2°),

VU la Délibération n°022 du 28 Mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal donne délégations au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la durée du mandat, notamment pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et tous droits non-fiscaux au profit de la Commune, dans la limite de 1 500 € par unité (quelle qu'elle soit : loyer mensuel, tarif journalier, mètre linéaire, mètre carré, etc.),

CONSIDÉRANT que pour la saison 2026/2027 il est envisagé une nouvelle tarification de la programmation culturelle de la salle Jacques Brel, favorisant l'accès des spectacles aux campésiens, tout en restant accessible au plus grand nombre ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé une tarification différenciée par catégorie de spectacle (Catégorie 1 et Catégorie 2), assortie d'un Pass Découverte et d'un Pass Famille ;

CONSIDÉRANT qu'il est également proposé une tarification différenciée pour les campésiens et non campésiens, ainsi que des tarifs réduits et des tarifs spéciaux ;

DÉCIDE

ARTICLE 1er : D'APPROUVER la grille de tarification de la programmation culturelle de la salle Jacques Brel pour la saison 2026/2027 comme suit :

TYPE DE SPECTACLE	CAMPÉSIEN	HORS COMMUNE	TARIF RÉDUIT*
CATÉGORIE 1	20 €	25 €	10 €
CATÉGORIE 2	15 €	20 €	10 €
PASS DÉCOUVERTE	4 spectacles achetés, le 5ème offert (spectacle le moins cher)		-
PASS FAMILLE	Pass 4 personnes (2 adultes, 2 jeunes de moins de 25 ans), la place enfant offerte		-

**Tarif réduit : enfants et jeunes de moins de 25 ans, étudiants, allocataires du revenu de Solidarité Active (RSA), bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité pour les Personnes Âgées (ASPA), de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), de l'Allocation de Veuvage (AV), de l'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi (ARE). Un justificatif pourra être demandé.*

Accusé de réception en préfecture
077-217700830-20260722-2026-153-AR
Date de réception préfecture : 22/07/2026

ARTICLE 2 : DE PRÉCISER les tarifs spéciaux suivants :

TARIF SPÉCIAL	MODALITÉS
Scolaires	Primaires, collèges, lycées, université : dans le cadre de l'accueil d'une classe ou d'un groupe pour tous les spectacles de la saison : 5 €/élève, accompagnateurs gratuits
Groupes hors scolaires	Pour un groupe de plus de 10 personnes : 10 €/personne
Gratuité	Enfant de moins de 3 ans, spectacle jeune public, ou soirée exceptionnelle spécifiquement mentionnée comme telle (comme l'Ouverture de saison ou les représentations de l'Orchestre d'Harmonie), participant à une action culturelle en lien avec le spectacle

ARTICLE 3 : DE PRÉCISER que les recettes seront inscrites au budget des exercices concernés ;

ARTICLE 4 : DE PRÉCISER que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente Décision, dont ampliation sera adressée aux :
- Préfecture de SEINE-ET-MARNE,
- Comptable public du Service de Gestion Comptable (S.G.C.) de CHELLES,

Fait à Champs-sur-Marne, le 20 Juillet 2026

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au Registre des Délibérations, a été transmis au représentant de l'Etat le
et publié ou notifié le
qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.

Le Maire,

MAIRIE DE CHAMPS-SUR-MARNE (S-&-M)

Michel COLAS

Le Maire,

MAIRIE DE CHAMPS-SUR-MARNE (S-&-M)

Michel COLAS

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et/ou de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
077-217700830-20260722-2026-153-AR
Date de réception préfecture : 22/07/2026